
COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MAI 2016 A 19H00

N°1 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LOFFRE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'allouer une subvention à l'Association des Parents d'élèves de LOFFRE de 403 € qui sera imputée à l'article 6574.

N°2 POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION STAGIAIRE A EFFET AU 1^{ER} OCTOBRE 2016

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe rémunéré sur un indice de rémunération statutaire de **13 h** hebdomadaires à effet au 1^{er} octobre 2016.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

N°3 REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Comité Technique Paritaire en séance du 21 février 2016 a émis un avis favorable au règlement intérieur des services. Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur des services.

N°4 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DU DOUAISIS

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'incendie du Douaisis.

N°5 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la prise de compétence de Cœur d'Ostrevent : « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification réalisés sur le territoire des communes classées en zone d'électrification rurale ».

N°6 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) EXTENSION DU SIDEN SIAN AUX COMMUNES DE MORBECQUE ET STEENBECQUE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'extension du périmètre du SIDEN SIAN aux communes de MORBECQUE et STEENBECQUE

N°7 ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE, D'ISOLATION ET DE CONSTRUCTION D'UNE SERRE AU GROUPE SCOLAIRE HENRI MATISSE 90 PETITE RUE 59182 LOFFRE

Monsieur le Maire rappelle que l'objet du marché consiste à mettre en accessibilité le groupe scolaire Henri Matisse, à améliorer les performances thermiques en isolant le bâtiment, en changeant les portes sur l'avant, les fenêtres sur l'arrière et à construire une serre dans le cadre du développement des Nouvelles Activités Périscolaires.

Au vu du rapport classant les entreprises, Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Gros Oeuvre - Rampes d'Accès PMR

Sarl HUMERY

39 Rue Maurice Caullery - 59500 DOUAI

Lot n° 2 : Sanitaires PMR

Sarl HUMERY

39 Rue Maurice Caullery - 59500 DOUAI

Lot n° 3 : Isolation des combles

Sas MENUISERIE MODERNE DU DOUAISIS

ZI Saint René - 59287 GUESNAIN

Lot n° 4 : Menuiseries

Sas MENUISERIE MODERNE DU DOUAISIS

ZI Saint René - 59287 GUESNAIN

Lot n° 5 : Electricité

Sas BERCCQ

65 Rue Guynemer - 59500 DOUAI

Lot n° 6 : Construction d'une serre

Sas MENUISERIE MODERNE DU DOUAISIS

ZI Saint René - 59287 GUESNAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** la procédure de marché public, **ATTRIBUE les six lots aux entreprises reprises ci-dessus** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables reprises aux marchés.

N°8 ORANGE – CONVENTION DE DONATION D'UNE CABINE TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de donation d'un habitacle de cabine téléphonique offert à titre gracieux et pouvant être utilisé dans le cadre de la Ronde des Livres, action consistant à échanger et à mettre à disposition des livres, des magazines, des journaux, par le partage.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la donation de l'habitable de la cabine téléphonique en face de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange.

N° 9 SISID – NON FISCALISATION DE LA COTISATION INCENDIE 2016

Monsieur le Maire propose de reconduire la non fiscalisation de la participation au Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'Incendie du Douaisis 746 rue Jean Perrin 59500 DOUAI pour l'année 2016 dont le montant s'élève à 16 271.03 € (Cf. courrier du 19 mai 2016).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT** de ne pas fiscaliser la cotisation 2016 due au SISID.

N° 10 MISSION COORDINATEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS PAR LA SARL LEFEVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE, ISOLATION ET CONSTRUCTION D'UNE SERRE A L'ECOLE PRIMAIRE MATISSE DE LOFFRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un contrat émanant de la SARL LEFEVRE 143 rue Piérard 59111 BOUCHAIN pour une mission de coordination sécurité santé dans le cadre des travaux d'accessibilité, d'isolation et de construction d'une serre au groupe scolaire Matisse. Le montant des honoraires s'élève à 985 € HT soit 1 182 € TTC.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SARL LEFEVRE.

N°11 REVERSEMENT A M. MARLIER JEAN-MICHEL D'UNE AIDE DE 810 EUROS ATTRIBUEE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a donné une suite favorable au financement d'une aide de 810 € versée pour améliorer les conditions de vie et faciliter l'insertion professionnelle de M. MARLIER Jean-Michel contribuant au financement d'un appareil auditif dont la facture acquittée par l'intéressé s'élève à 2 270 € .

Ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement des 810 € à Mr MARLIER Jean-Michel par l'émission d'un mandat à l'article 6745 subventions aux personnes de droit privé.

N°12 DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOFFRE

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **DECIDE** de dissoudre le CCAS.

Cette mesure sera applicable au 01 janvier 2017. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré à celui de la commune. Les biens du CCAS seront transférés au patrimoine communal.

ASSOCIATION THEY LIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association THEY LIVE animera des activités de Hard Rock Métal le vendredi soir, le siège social se situe 147 rue du Petit Marais 58182 LOFFRE.

FOOTBALL CLUB DEMANDE DE SUBVENTION

Le football club a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour les tournois des 11 et 12 juin 2016 qui a reçu un avis négatif de l'assemblée. Des coupes seront remises aux vainqueurs.